

République Française - Département du Tarn
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de **LES CABANNES**
Séance du 22 novembre 2017

Nombres de membres : 10

Afférents au Conseil Municipal : 10

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 7

Date de la convocation et affichage : 14 novembre 2017

Date d'affichage du compte rendu de la réunion : 24 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-deux novembre à dix huit heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAVAGNE, Maire.

Présents : WOILLEZ Philippe - LAURENS Christophe - CHABBAL Stéphanie - FOULHOUX Sylvie - Christian MESTE - Bernard LACAZE.

Absents excusés : BARBIERI Bénédicte – PONS Marie-Hélène – FAURE Claude.

Madame Stéphanie CHABBAL est nommée secrétaire de séance.

2017-036

1.6.2

**REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS, RUE ET PLACE SAINT FÉLIX :
MARCHÉS PUBLICS : PROCÉDURE ADAPTÉE.**

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée publié le 26 septembre 2017 concernant : « un marché de travaux pour l'aménagement des espaces publics du centre bourg »,

Vu les différentes propositions transmises à la date limite de dépôt des candidatures, soit le 27 octobre dernier,

La Commission d'appel d'offres, réunie le mardi 31 octobre 2017, a étudié l'ensemble des 14 dossiers transmis pour les 4 lots stipulés dans la forme du marché, en tenant compte des justificatifs comptables et financiers, des certifications et certificats de capacité et des critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation.

Toutes les candidatures ont été déclarées recevables.

A l'issue de cette réunion, une phase de négociation a été engagée par la maîtrise d'œuvre, afin de demander à l'ensemble des entreprises candidates de confirmer certains prix et de formuler une dernière offre, sans abaisser la qualité de leur offre initiale.

Sur proposition de Monsieur le maire, vu l'avis de la commission d'appel d'offres, les rapports d'analyse de la maîtrise d'œuvre et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer le marché de travaux aux entreprises suivantes ;

Lot 01: VRD - Entreprise EUROVIA	
- Tranche ferme -	270 970,65 € HT
- Tranche conditionnelle -	13 951,40 € HT

Lot 02: Assainissement - Entreprise STPR	
- Tranche ferme -	148 461,00 € HT
- Tranche ferme + option -	209 477,00 € HT

Lot 03: Entreprise SOLS MP	
- Tranche ferme variante -	236 186,00 € HT
- Tranche ferme variante avec option -	258 502,00 € HT

Lot 04: Entreprise UPEE 7	
- Tranche ferme -	51 710,90 € HT

Soit, en tranche Ferme:

Opération Assainissement : **148 461,00 € HT**

Opération Aménagement : **558 867,55 € HT**

Total: 707 328,55 € HT hors options

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché,

- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont déjà inscrits en partie au budget 2017 et seront inscrits en totalité au budget 2018.

2017-037

7.1.4

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le conseil municipal décide les virements de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

1. Réfection de logements - transformation en bureaux

Dépenses :

2313 - 206 Travaux + 65 0000 €

Recettes :

13251 - 206 subvention 4 C + 14 000,00 €

1323-13 206 subvention Département + 33 242,00 €

1641 emprunt + 17 758,00 €

2. Requalification des espaces publics du centre bourg - études et travaux

Dépenses :

2031 - 201 - 562 803,46 €

2313 - 201 +562 803,46 €

2313 - 041 + 8899,54 €

Recettes :

2031 041 Etudes + 8 100,00 €

2033 041 + 799,54 €

3. Création d'une liaison douce du centre bourg vers le Féral :

Dépenses :

2313 – 207 Travaux + 65 600,00 €

Recettes

1321/13 – 207 TEPCV + 36 000,00 €

1641 Emprunt + 29 600,00 €

2017-038

9.1

BILAN DE MI-MANDAT

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, valide le bilan de mi-mandat présenté par Monsieur le Maire. Il sera diffusé auprès de la population dans le prochain bulletin municipal.

2017-039

3.5.1

RÉALISATION D'UNE LIAISON DOUCE DU CENTRE BOURG VERS LE FÉRAL

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides a inscrit une action dans le programme TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et le Climat) concernant la création d'une liaison douce cyclable entre le centre bourg et la base de loisirs du Garissou.

La commune a signé une convention avec l'Etat (ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie) pour prétendre à cette aide (délibération n° 015-2015 du 31 août 2015).

Le financement proposé est de 80 % avec un plafond de dépenses pris en compte de 45 000 € H.T.

Après de longs mois de négociation avec le service routes du Conseil Départemental, des travaux peuvent être engagés prochainement.

Ils permettront la sécurisation des piétons et cycles sur la RD 91, notamment les habitants du quartier du Féral. De plus, ce premier tronçon permet d'espérer une prolongation future de cet aménagement vers la base de loisirs du Garissou, voire de la gare SNCF de Cordes-Vindrac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce projet,
- arrête le plan de financement suivant :

Dépenses TTC		Recettes	
Travaux de voirie	33 000,00 €	Programme TEPCV	36 000,00 €
Lisses bois	20 000,00 €	Emprunt	29 600,00 €
Réalisation de 2 écluses/signalétique	10 000,00 €		
Bornes réfléchissantes	2 600,00 €		
Total	65 600,00 €	Total	65 600,00 €

- Charge Monsieur le maire de demander la subvention la plus élevée possible au Conseil Départemental du Tarn

- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2017 par décision modificative

2017-040

7.1.9

MARCHÉ COMMUNAL : RÉVISION DES TARIFS DE DROIT DE PLACE.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2212-2 et L2224-18,

Considérant les tarifs fixés par délibération en date du 6 juin 1996, modifiés par délibération du 15 novembre 2001 pour leur conversion en euros,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs suivants :

- 1- Pour un mètre linéaire maximum occupé par un étalage, banc ou table : 1,00 €
- 2- Pour un étalage compris entre 1m et inférieur à 3 m : 2,00 €
- 3- Camion ou étalage égal ou supérieur à 3 m : 3,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les tarifs ci-dessus énoncés, étant précisé que les tarifs précités seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions ci-dessus.

2017-041

1.3.1

Travaux de dissimulation de réseau de télécommunication électronique

17-DR-0020 Dissimulation (milieu rural) (Face) BTA Rue St Félix sur P01 Bourg et P09 Mairie-

Monsieur le maire indique qu'au sens de l'article 4,1 de ses statuts, le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn exerce aux lieu et place des collectivités membres, la maîtrise d'ouvrage des travaux de premier établissement et/ou ultérieurs d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunications dans le cadre d'enfouissement coordonné avec celui des réseaux publics d'électricité.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de l'affaire "Dissimulation (milieu rural) (Face) BTA Rue St Félix sur P01 Bourg et P09 Mairie-", suite à visite sur le terrain, les services du SDET estiment le montant des travaux de dissimulation de réseaux de télécommunications à charge de la commune à 15 000,00 € T.T.C.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de donner son aval au Syndicat Départemental d' Energies du Tarn pour la réalisation de cette opération.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la proposition qui lui est faite,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération.